

IDENTIFICATION	
Unité de formation :DROIT PENAL ET DROIT JUDICIAIRE Activité d'enseignement :DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE Cours :DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE	Section :DRT B  Nombre de crédits ECTS :8
Nombre de périodes :50	N°UF : 918-1
Dossier pédagogique :713701U32D1	Unité déterminante : O

DESCRIPTION
<p><b>Capacités préalables requises :</b> <b>Capacités:</b></p> <p><b>En droit constitutionnel,</b> En disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• face à une disposition légale donnée: <ul style="list-style-type: none"> <li>- la situer dans la hiérarchie des normes;</li> <li>- en définir son caractère principal et sa portée;</li> <li>- identifier la juridiction compétente pour vérifier sa légalité;</li> </ul> </li> <li>• analyser un article-clé de la Constitution relatif aux libertés publiques, en expliciter la portée pratique et émettre un commentaire argumenté;</li> <li>• identifier le rôle constitutionnel d'une institution publique;</li> <li>• émettre un avis circonstancié sur une réforme récente relative à l'organisation constitutionnelle des collectivités belges.</li> </ul> <p><b>En droit civil: les personnes</b> Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la document ad hoc,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser et abstraire la situation juridique correspondante;</li> <li>• prévenir les litiges qui y sont relatifs;</li> <li>• structurer la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.</li> </ul> <p><b>En droit civil: les biens et les obligations</b> Compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la document ad hoc,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser et abstraire la situation juridique correspondante;</li> <li>• prévenir les litiges qui y sont relatifs;</li> <li>• structurer la démarche juridique mise en oeuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.</li> </ul> <p><b>Titres pouvant en tenir lieu</b></p> <p>Les attestations de réussite des UF 713802U32D1 "droit constitutionnel", 713202U32D1 "droit civil: les personnes", 713203U32D1 " droit civil: les biens et les obligations" classées dans l'enseignement</p>

supérieur économique de type court.

**Contenu du cours :**

Droit pénal et procédure pénale

- de caractériser le droit pénal général et le droit pénal spécial, en ce compris l'application du droit pénal général au droit pénal spécial ( la règle et les exceptions), leurs différentes sources et leurs champs d'application dans le temps et dans l'espace;
- d'appréhender les principales règles d'interprétations du droit pénal;
- de citer et d'analyser les éléments constitutifs d'une infraction;
- de définir les différents moyens de la preuve et de les appliquer à des situations caractérisées par des problèmes juridiques standards relevant du droit pénal;
- de citer les différentes sanctions pénales, leur opportunité et leurs modalités d'application dans le temps;
- de décrire les modes d'extinction de l'action publique;
- d'établir des liens entre la jurisprudence et les éléments théoriques abordés.

**Capacités terminales :**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

En recourant aux textes législatifs et à la jurisprudence, en disposant de la documentation ad hoc, face à au moins deux situation caractérisées par des problèmes juridiques standards relevant du droit pénal:

- d'extraire les principes, concepts et mécanismes du droit pénal général, en ce compris les conditions de leurs applications et de leurs conséquences;
- de mettre en relation ces principes, concepts et mécanismes du droit pénal et d'expliquer leurs interactions;
- d'envisager et de justifier en fait et en droit l'application ou la non-application de tel mécanisme de droit pénal.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:**

- le recours judicieux aux textes législatifs et à la documentation;
- le recours équilibré aux différentes sources du droit;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation;
- le niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques;
- le sens critique.

**Bibliographie :**

F. Tulkens, Introduction au droit pénal, Storu Scientia, 1998  
J. Detienne, Droit pénal des affaires, De Boek Professionna Publishing, 1989  
C. Henneau et J. Verhaegen, Droit pénal général, Bruylant, 1991  
J. Messinne, Droit pénal, Presses universitaires de Bruxelles, 1998

**PERSONNEL ENSEIGNANT**

HAUTIER Patricia

**METHODOLOGIE**

Un syllabus est à la disposition des étudiants sur la plate forme Claroline.

Les étudiants doivent acheter le code pour l'étudiant en droit de kluwer (livré par la firme en début d'année à l'école).

### **MODES D'EVALUATION**

Examen écrit en fin de module  
Analyse de jurisprudence